

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) s'est réuni en session extraordinaire le 19 décembre 2024 à Libreville, République Gabonaise, sous la présidence de Monsieur Mays MOUISSI, Ministre de l'Economie et des Participations de la République Gabonaise.

Après avoir pris connaissance du bilan du Plan Stratégique de la Banque Centrale (PSB) 2017-2024, le Conseil d'Administration a pris acte des travaux menés par la COBAC sur la révision des normes relatives aux pondérations applicables aux engagements des Etats de la CEMAC ainsi que des conditionnalités à satisfaire pour l'attribution des pondérations nulles.

Enfin, le Conseil d'Administration a délivré son avis conforme pour l'adoption, par le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), du Règlement portant Code des marchés de la BEAC, du Règlement portant agrément unique des établissements de crédit dans la CEMAC, ainsi que de trois (03) autres Règlements proposés par le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) portant respectivement prévention et répression du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et de la prolifération, régime de mise en œuvre des sanctions financières ciblées et Manuel des procédures d'évaluations mutuelles du troisième cycle des Etats membres du GABAC. /-

Le Président du Conseil d'Administration,



Mays MOUISSI